



M A I R I E
DE
NEUNG-SUR-BEUVRON
LOIR-ET-CHER
mairie@neung-sur-beuvron.fr
Tél : 02 54 83 63 38
Fax : 02 54 83 73 60

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DES BUDGETS PRIMITIFS 2021

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) a modifié l'article L.2313-1 du CGCT relatif à la publicité des budgets et des comptes.

L'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Disponible en mairie sur demande, elle sera également mise en ligne sur le site internet de la ville. Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2021. Il respecte les principes budgétaires : sincérité, annualité, unité, universalité, spécialité et équilibre.

Les budgets primitifs de la commune ont été établis avec la volonté :

- De maîtriser les dépenses de fonctionnement sans dégrader le niveau et la qualité des services ;
- De contenir la dette sans avoir recours à l'emprunt ;

Ces budgets intègrent une évolution de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF).

Ils sont présentés avec la reprise des résultats de 2020.

Le vote d'un budget communal répond à quelques principes :

1. Le budget est voté pour l'année civile mais il doit être voté avant le 15 avril. En 2021, et conformément aux dispositions des articles L.1612-2, L.1612-8, L.1612-12 et L.1612-13 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la date limite d'adoption du budget est fixée au 15 avril 2021 et la date limite de transmission au 30 avril 2021 (sauf dispositions légales contraires). Le budget primitif a été voté le jeudi 8 avril 2021.

2. La commune compte 3 budgets différents :

- **Budget général** qui retrace de nombreuses activités communales (administration, entretien des voiries et espaces publics, équipements sportifs) financés essentiellement par les dotations de l'Etat et la fiscalité directe locale. A compter de 2021, le budget des logements sociaux qui concerne la gestion de 4 habitations et le budget chaufferie bois qui gère le chauffage des écoles et de certains bâtiments publics sont rattachés au budget principal par délibération N° D0066_2020 de l'assemblée délibérante en date du 5 novembre 2020.
- **Budget du camping**, équipement repris en régie municipale depuis le mois de mai 2020.
- **Budget eau et assainissement** dont la gestion est confiée par délégation de service public à la société VEOLIA.

3. Chaque budget doit obligatoirement être équilibré en fonctionnement et en investissement. Si ce n'est pas le cas, la Chambre Régionale des Comptes et le Préfet doivent intervenir pour faire respecter cette obligation d'équilibre budgétaire.

4. Chaque budget doit obligatoirement dégager des ressources suffisantes à son fonctionnement (épargne ou autofinancement) pour assurer en priorité le remboursement de sa dette et financer ses investissements.

5. La commune ne peut pas, contrairement à l'Etat, emprunter pour financer ses dépenses de fonctionnement. L'emprunt est une ressource destinée uniquement à financer des dépenses d'investissement.

En 2021, la commune recevra 376 747 € de dotations de la part de l'Etat (contre 378 395 € en 2020). Ces dotations représentent pour l'année 2021 21.13 % des recettes de fonctionnement du budget général. Ces dotations sont donc essentielles pour la commune et le financement de ses services publics.

Les orientations et projets communaux pour l'année 2021 :

Les grandes orientations pour l'année 2021 sont dans la continuité de celles engagées depuis les élections municipales de 2020 et réalisées en fonction de la crise sanitaire Covid-19.

1. Ne pas augmenter les impôts locaux. A compter de 2021, la commune ne percevra plus le produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP) dont la suppression progressive s'achèvera en 2023 pour tous les contribuables. Cette perte de ressources est compensée pour la commune par le transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB). La suppression de la taxe d'habitation entraîne une modification des modalités de vote des taux d'imposition à compter de 2021.

Les taux d'impositions 2021 sont les suivants :

- 54.06 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties (dont 24.40 % taux départemental 2020),
- 69.31 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

2. Faire des économies de fonctionnement sans détériorer la qualité des services publics communaux.

3. Réduire la dette en ne contractant pas de nouveaux emprunts.

4. Poursuivre les investissements dont la commune a besoin en sollicitant des subventions extérieures.

En 2021, la commune a inscrit 997 263.68 € sur la section d'investissement sur le budget général et 908 176.53 € sur les budgets annexes (camping : 29 340.81 € et eau et assainissement : 878 835.72 €).

BUDGET PRINCIPAL

➤ **Section de fonctionnement**

La section de fonctionnement s'équilibre à 1 782 755.19 € soit un budget en augmentation par rapport à celui de 2020 (1 460 598.33 €).

Cette augmentation s'explique par :

- L'intégration des budgets logements sociaux (43 320.67 € en 2020) et chaufferie bois (43 454.97 € en 2020)



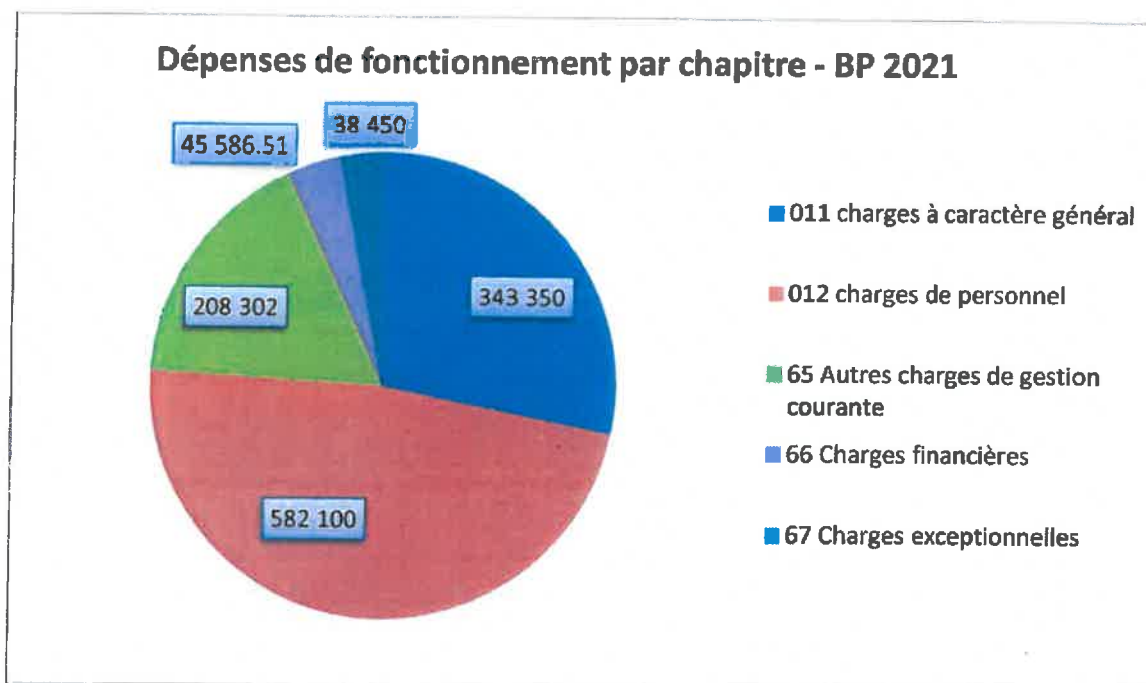
- Des charges de personnel plus importantes dû à des remplacements de personnel en congé de maladie ou en accident du travail, la prévision d'embauche d'un agent permanent au service technique à compter de septembre 2021, le recrutement de deux agents permanents à temps complet avec reprise des services antérieurs, une prévision d'Allocation de Retour à l'Emploi pour un agent titulaire en disponibilité et le recrutement d'un archiviste pour une période de trois mois.
- Les autres charges de gestion courantes ont été diminuées, les formations obligatoires des élus en début de mandat reportées suite à la crise sanitaire Covid-19 et les subventions accordées aux associations ont été diminuées pour la même raison, les besoins étant moindres.
- Le montant des intérêts d'emprunts a légèrement diminué.
- Une augmentation de la participation du budget communal au budget annexe du camping déficitaire (12 000 € en 2020 et 36 000 € prévus en 2021).

Dépenses :

Elles se décomposent comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE – ANNEES 2020 ET 2021

CHAPITRE	BP + DM 2020	BP 2021	VARIATION
011 Charges à caractère général	307 395.00	343 350.00	+ 35 955.00
012 Charges du Personnel	564 232.00	582 100.00	+ 17 868.00
65 Autres charges de gestion courante	217 183.00	208 302.00	- 8 881.00
66 Charges financières	49 237.47	45 586.51	- 3 650.96
67 Charges exceptionnelles	36 440.00	38 450.00	+ 2 010.00
TOTAL	1 174 487.47	1 217 788.51	+ 43 301.04



Chapitre 011 : Dépenses à caractère général : les crédits alloués au fonctionnement des services sont limités pour permettre la maîtrise des charges de fonctionnement.

Chapitre 012 : Charges de personnel : l'augmentation s'élève à 17 868 € suite aux remplacements d'agents indisponibles, à la prévision de recrutement d'emplois permanents au service technique, à la prévision d'une allocation de retour à l'emploi pour un agent titulaire en disponibilité et au recrutement d'un archiviste sous contrat de catégorie B.

Chapitre 65 : autres charges de gestion courante : ces charges sont en diminution, les formations obligatoires des élus en début de mandat ont été reportées suite à la crise sanitaire Covid-19 et les subventions accordées aux associations ont été diminuées, les besoins étant moindres durant cette période.

Chapitre 66 : Intérêts de la dette : ce chapitre est en baisse grâce à la non-souscription de nouvel emprunt.

➤ **Recettes :**

Les recettes de la section de fonctionnement se répartissent de la façon suivante :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE – ANNEES 2020 ET 2021

CHAPITRE	BP + DM 2020	BP 2021	VARIATION
013 Atténuations de charges	20 229.05	25 200.00	+ 4 970.95
70 Produits de services	94 344.00	123 501.00	+ 29 157.00
73 Impôts et taxes	727 059.03	772 080.03	+ 45 021.00
74 Dotations et subventions et participations	355 342.00	417 002.00	+ 61 660.00
75 Autres produits de gestion courante	74 010.00	60 010.00	- 14 000.00
76 Produits financiers	1.00	1.00	0
77 Produits exceptionnels	3 400.00	16 505.13	+ 13 105.13
TOTAL	1 274 385.08	1 414 299.16	+ 139 914.08

Chapitre 013 : Atténuation de charges : ce chapitre regroupe les remboursements perçus sur rémunérations des agents en congé de maladie et en accident du travail.

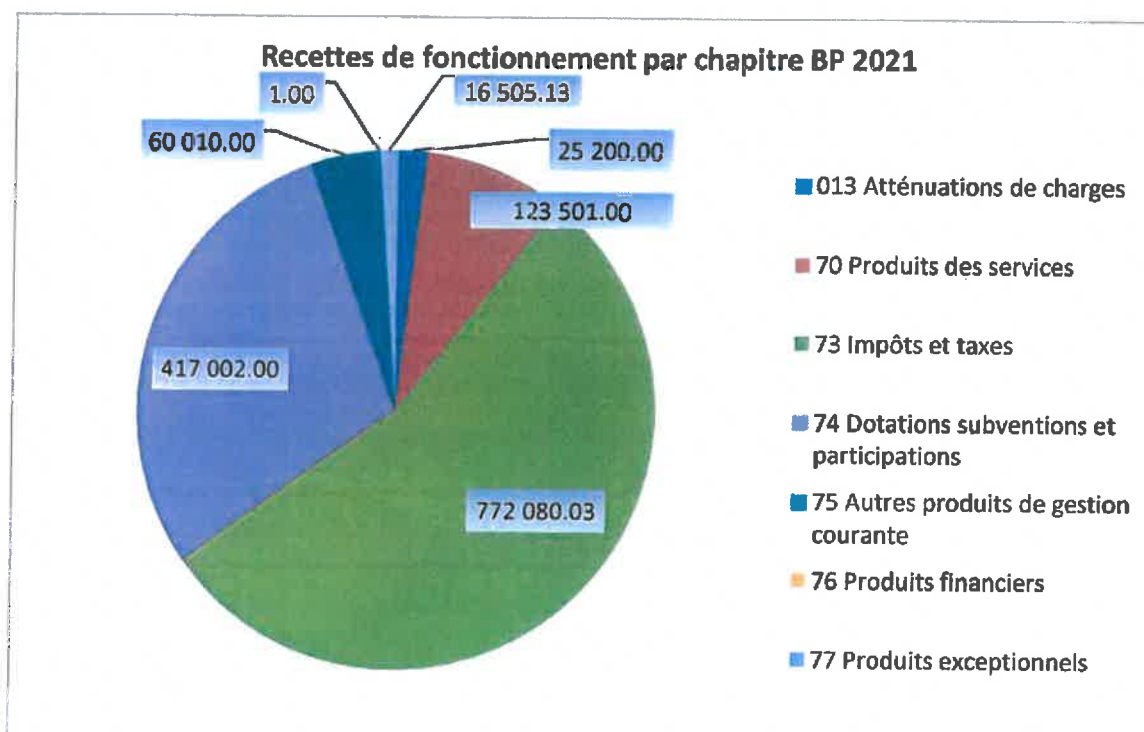
Chapitre 70 : Produits des services : correspondent aux recettes générées par les concessions cimetièrre, la redevance d'occupation du domaine public, le reversement des frais de personnel aux budgets annexes du Sivos et du camping ainsi que les remboursements des frais de chauffage.

Chapitre 73 : Impôts et taxes : une augmentation au compte 73111 sur les contributions directes due à l'intégration du taux départemental 2020 suite à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

Chapitre 74 : Dotations, subventions et participations : une légère augmentation de la DGF (subvention de l'Etat) et une importante augmentation des subventions accordées à la collectivité dans le cadre de la dotation de solidarité rurale, de la Dotation Départementale d'Aménagement Durable et du Plan France Relance.

Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante : revenus des immeubles diminués suite à la crise sanitaire malgré l'intégration des revenus des immeubles des logements sociaux en 2021. Les arrondis de retenue à la source restent inchangés.

Chapitre 77 : Produits exceptionnels : ces recettes correspondent aux mandats annulés sur exercice antérieur, aux produits de cessions d'immobilisations et aux amortissements de la chaufferie bois.



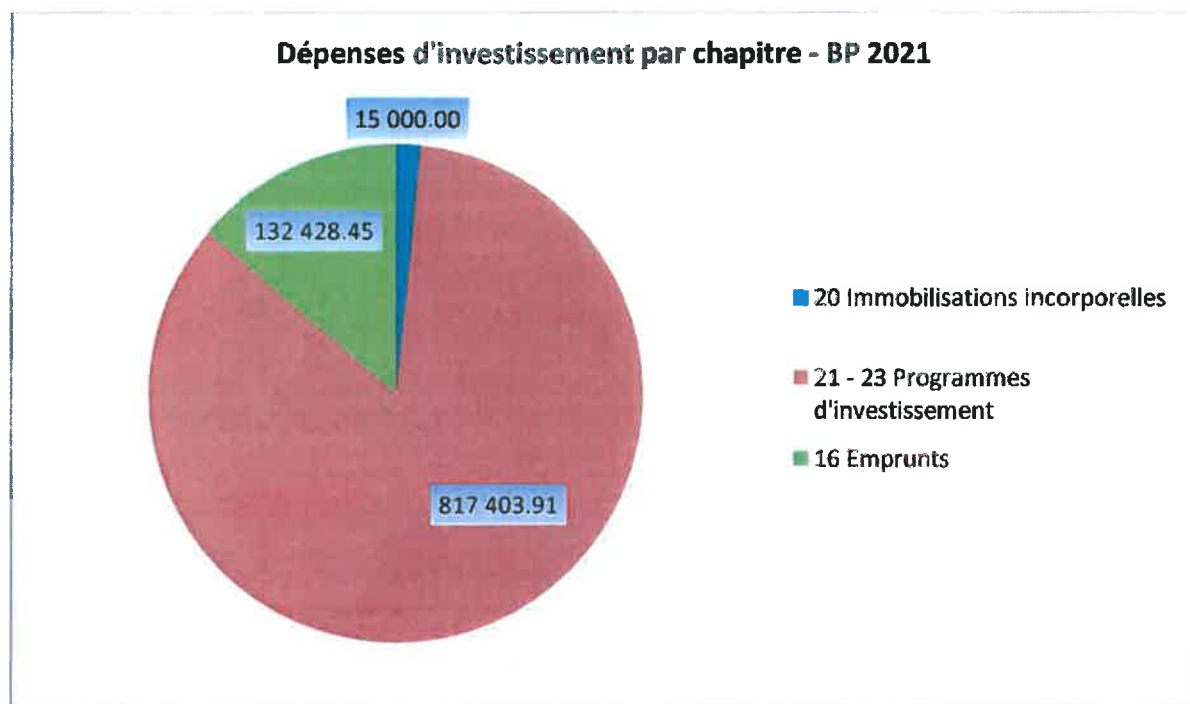
➤ Section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre à 997 263,68 €.

➤ Dépenses :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT – ANNEES 2020 ET 2021

CHAPITRE	BP + DM 2020	BP 2021
20 Immobilisations incorporelles	5 200.00	15 000.00
21-23 Programmes d'investissement	534 506.61	817 403.91
16 Emprunts	125 090.73	132 428.45
TOTAL	664 797.34	964 832.36



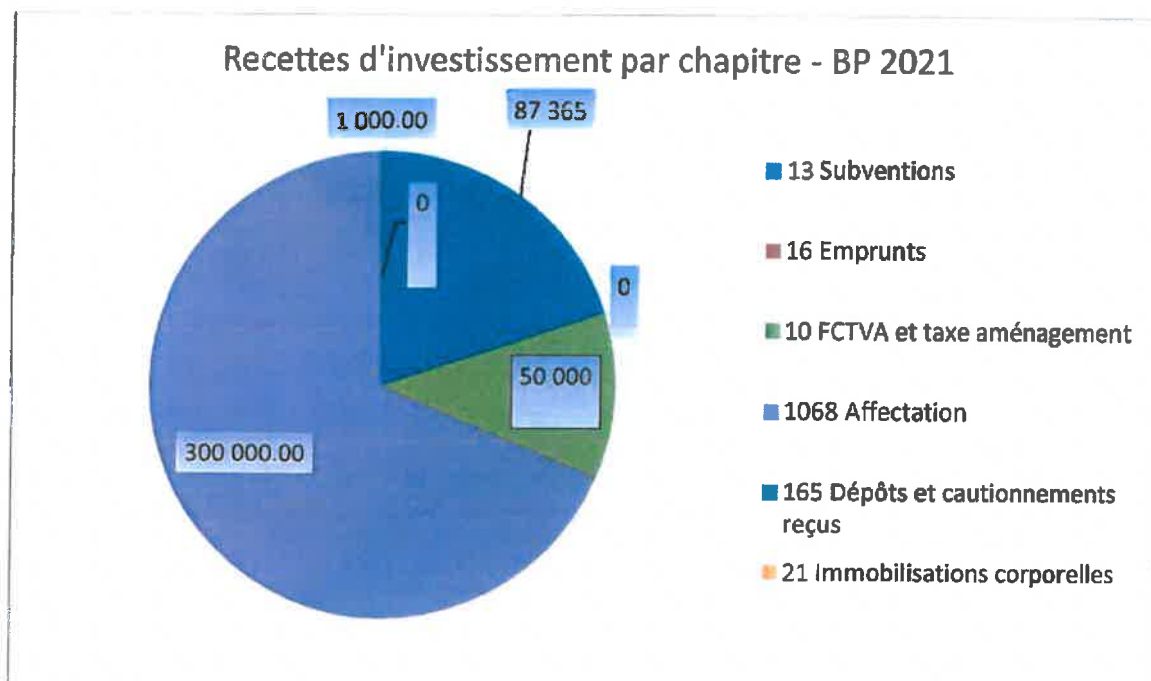
Les principaux projets de l'année 2021 sont les suivants :

- Travaux de réalisation de gros œuvre aux écoles (toiture restaurant scolaire et rénovation thermique de l'école maternelle)
- Installation portillon de passage à côté de l'école
- Acquisition matériel informatique dans les écoles
- Travaux de peinture logement communal, acquisition de mobilier et électroménager
- Acquisition ensemble immobilier situé 48 rue Henri de Geoffre
- Travaux de rénovation et accessibilité du bâtiment administratif de la mairie
- Travaux de mise aux normes de l'église
- Acquisition de défibrillateurs dans les ERP

- Aménagement paysager espace naturel ouvert au public
- Acquisition du terrain cadastré G 0079 situé à la Basinière
- Acquisition du terrain cadastré G 0080 situé à la Basinière
- Plantations Place Charles Quenet et aux abords de la salle de la Forge
- Participation à la réfection et sécurisation de la route des étangs
- Reprise de sépultures au cimetière

Recettes

CHAPITRE	BP +DM 2020	BP 2021
13 Subventions d'investissement	17 000.00	87 365.00
16 Emprunts	0.00	0.00
10 FCTVA et taxe aménagement	46 823.88	50 000.00
1068 Affectation	300 000.00	300 000.00
165 Dépôts et cautionnements reçus	2 000.00	1 000.00
21 Immobilisations corporelles	0.00	0.00
TOTAL	365 823.88	438 365.00



Les recettes sont constituées d'une part de subventions :

Une subvention d'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2017 pour un solde de 53 165 € et la dotation de soutien à l'investissement 2017 dans le cadre du contrat de ruralité pour un solde de 34 200 € ont été accordées suite aux travaux d'aménagement et de sécurisation de la Place Charles Quenet.

Les recettes sont constituées d'autre part, des dépôts et cautionnements reçus des locataires et de la récupération de la TVA au titre du Fonds de Compensation.



BUDGET ANNEXE DU CAMPING

➤ Section de fonctionnement :

La section s'équilibre à 54 533.41 €.

Une subvention d'équilibre versée par le Budget Principal à hauteur de 36 000 €.

Les augmentations de crédits sur la section de fonctionnement sont dues à la réouverture du camping en 2020 et aux entretiens courants nécessaires.

➤ Section d'investissement :

La section d'investissement s'équilibre à 29 340.81 €

Les crédits nécessaires à la réouverture du camping ont été inscrits sur le budget primitif 2021 et comprennent la refonte du site internet, la remise en état du tableau électrique, des travaux de rénovation et d'embellissement du camping ainsi qu'une étude de marché et de faisabilité pour le développement de la structure.

BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT

➤ Section de fonctionnement :

La section s'équilibre à 122 204.37 €.

Le virement prévu à l'investissement est de 48 864.75 €

Les dotations aux amortissements s'élèvent à 39 429.36 €.

➤ Section d'investissement :

La section d'investissement s'équilibre à 878 835.72 €.

Les crédits nécessaires à la fin des travaux de reconstruction de la nouvelle station d'épuration ont été inscrits sur le budget 2021.

L'Agence de l'Eau Loire Bretagne a attribué pour ce programme une subvention réduisant ainsi l'autofinancement, le solde sera versé sur l'exercice 2021.

La réalisation de ce programme est destinée à se mettre en conformité avec les demandes formulées depuis des années par la Police de l'Eau.

**LES CHIFFRES CLES DE CHAQUE BUDGET :**

BUDGET 2021	Fonctionnement		Investissement		TOTAL	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Budget principal	1 782 755.19	1 782 755.19	997 263.68	997 263.68	2 780 018.87	2 780 018.87
Camping	54 533.41	54 533.41	29 340.81	29 340.81	83 874.22	83 874.22
Eau et Assainissement	122 204.37	122 204.37	878 835.72	878 835.72	1 001 040.09	1 001 040.09
TOTAL	1 959 492.97	1 959 492.97	1 905 440.21	1 905 440.21	3 864 933.18	3 864 933.18

BUDGET 2021	ENCOURS DETTE AU 31/12/2020
Budget principal	1 340 893.33
Camping	39 537.76
Eau et Assainissement	527 485.66
TOTAL	1 907 916.75

